

Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Poitiers

Composition à compter du 23 juin 2026

La vice-présidente formation, Présidente de la Commission de la formation et de la vie universitaire

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°CFVU 20241126_01 de la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Poitiers en date du 26 novembre 2024 portant élection des personnalités extérieures désignées après appel public à candidatures, Représentant du monde socioéconomique, Représentant d'un établissement public local, Personnalité qualifiée, c'est-à-dire désignée à titre personnel par la Commission de la formation et de la vie universitaire ;
- Vu la délibération n°CFVU 20241209_01 de la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Poitiers en date du 9 décembre 2024 portant avis favorable à la majorité sur la proposition de désignation de Lydie ANCELOT au titre de vice-présidente formation ;
- Vu la délibération n°CA-11-12-2024-01 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 11 décembre 2024 portant élection de Lydie ANCELOT, vice-présidente formation, présidente de la Commission de la formation et de la vie universitaire ;
- Vu la non-inscription ou le changement de secteur de formation de certains élus étudiants pour l'année 2025-2026 ;
- Vu la délibération du Conseil municipal de Poitiers en date du 27 avril 2026 portant désignation de M. Mohamed DIABY pour siéger à la CFVU ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Collège A

Article 1.1 : Secteur 1 – 2 sièges

Monsieur	DESESSARD Laurent
Madame	PIMBERT Agnès

Article 1.2 : Secteur 2 – 2 sièges

Madame	BLOCH Béatrice
Madame	GIL Sandrine

Article 1.3 : Secteur 3 – 2 sièges

Madame	ESPECEL Catherine
Madame	VANDEBROUCK Clarisse

Article 1.4 : Secteur 4 – 2 sièges

Monsieur	SARROUILHE Denis
Madame	PERRAUD Estelle

Article 2 : Collège B

Article 2.1 : Secteurs 1 & 4 – 2 sièges

Monsieur	RIDEAU Frédéric
Madame	SCATOLLIN Anne

Article 2.2 : Secteur 2 – 3 sièges

Madame	LAMPROU Effrosyni
Monsieur	VIGIER Fabrice
Madame	VOLTEAU Stéphanie

Article 2.3 : Secteur 3 – 3 sièges

Madame	ALAYRANGUES Sylvie
Monsieur	BEAUCHET Romain
Madame	LUCET Isabelle

Article 3 : Collège BIATSS

Madame	DELOUVEE Isabelle
Madame	DUFRONT Isabelle
Monsieur	GONZALES Sébastien
Monsieur	MELLOUKI Zakariae

Article 4 : Collège Usagers

Article 4.1 : Secteur 1 – 3 sièges

	<i>Titulaires</i>		<i>Suppléants</i>
Monsieur	CHAILLOT Mathias	Monsieur	DUBOIS Yann
Madame	FORTE Lauriane	Madame	CAPOA Marie-Pierre
Monsieur	LEGRAND-BARBIOT Antoine	Monsieur	MINGOT Eliott

Article 4.2 : Secteur 2 – 5 sièges

	<i>Titulaires</i>		<i>Suppléants</i>
Monsieur	CARDINEAU Leny		Vacance de siège
Madame	CHARLES Stella	Monsieur	JOUTEAU Enzo
Madame	DAVANCENS Fanny	Monsieur	MADIER Mattéo
Madame	GOUPILLAT Armand		Vacance de siège
Monsieur	MOGUEN Jildaz	Madame	BOISSIERES Justine

Article 4.3 : Secteur 3 – 5 sièges

	<i>Titulaires</i>		<i>Suppléants</i>
Monsieur	BLOUQUIT Eugeneson		Vacance de siège
Madame	BOISSAY Elise	Madame	ABADIE Anaïs
Madame	EDOUARD Lyvia	Monsieur	MEU Florian
Monsieur	PECYNA Mikaël	Monsieur	DIASCORN Jules
Madame	ROBIN Cylia		Vacance de siège

Article 4.4 : Secteur 4 – 3 sièges

	<u>Titulaires</u>		<u>Suppléants</u>
Madame	DA SILVA Lysa	Madame	GERMANEAU--BOURREE Anouk
Madame	MENARD Léanne		Vacance de siège
Monsieur	TRIPONEL Dorian	Monsieur	MOSSANT Titouan

Article 5 : Collège personnalités extérieures

Monsieur	CARDONA Laurent	Représentant d'un établissement public local d'enseignement
Madame	DANIEL LACOMBE Pascale	Représentant du monde socio-économique
Monsieur	DIABY Mohamed	Représentant d'une collectivité territoriale
Madame	NORMAND Bénédicte	Personnalité qualifiée, désignée à titre personnel par la CFVU

Article 6 : Présidence de la Commission de la formation et de la vie universitaire

La Commission de la formation et de la vie universitaire est présidée par la vice-présidente formation, Lydie ANCELOT.

Article 7 : Publicité et exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 23 juin 2026

La vice-présidente formation,
Présidente de la commission de la formation et de la vie
universitaire

Lydie ANCELOT

